

REGLEMENT DU
« CONCOURS DE NOUVELLES MARCEL PAGNOL A ALLAUCH »
en partenariat avec Le Figaro

Édition 2022/2023

Article 1 : Dans la perspective de la création du Musée Marcel Pagnol à Allauch, l'Association du Musée Marcel Pagnol en partenariat avec la Ville d'Allauch et le concours de Floryse Grimaud (Agence Conseil Edition Communication) organisent, « Le concours de nouvelles Marcel Pagnol » avec la participation de Daniel Picouly.

Ce Concours bénéficie du partenariat national du Figaro mais aussi de La Marseillaise, de La Provence, de France Bleu Provence, des Éditions Larousse et de la Librairie Prado Paradis

Article 2 : « Le Concours de Nouvelles Marcel Pagnol » est gratuit (sans frais d'inscription) et ouvert à tous les auteurs amateurs à partir de 16 ans.

Il distingue deux catégories de candidats : Jeunes (16/18 ans) et Adultes (au-delà de 18 ans). Les nouvelles doivent être rédigées en langue française. Les candidats doivent poursuivre obligatoirement un incipit créé, chaque année à cet effet, et disponible ainsi que ce règlement et les modalités d'inscription, sur les sites :

<https://www.allauch.com/>

<http://biblio.allauch.com/>

Article 3 : Chaque nouvelle doit comporter un titre et correspondre au format Word, Interligne 1, Police de caractère Times New Roman 12, numérotées. Selon le modèle suivant :

1 Ligne= 60 signes et espaces-

1 Page= 40 lignes

Total = 9600 signes et espaces maximum sur 4 pages.

La nouvelle présentée ne doit pas avoir été publiée (même partiellement) et ne doit pas avoir été récompensée par un autre concours. Les textes doivent être saisis sur ordinateur ou dactylographiés. Aucun texte manuscrit ne sera accepté. Chaque participant ne peut concourir que pour une seule nouvelle.

Article 4 : Les nouvelles doivent être déposées entre le 15 septembre, date du lancement du Concours et le 15 décembre 2022, date limite des inscriptions (à minuit, date du mail faisant foi).

Les nouvelles seront soumises au jury de façon anonyme, pour cela, chaque candidat devra envoyer **deux fichiers différents** en format Word :

- Un fichier avec ses nom, prénom, date de naissance et coordonnées personnelles (adresse postale, adresse mail et téléphone portable et/ou fixe) ainsi que le titre de sa nouvelle. Une autorisation parentale est obligatoire pour les mineurs (modèle joint dans ce règlement).
- Un fichier avec la nouvelle comportant uniquement le titre.

L'envoi de la nouvelle se fera par mail à l'adresse :
concoursdenouvellesmarcelpagnol@allauch.com

Aucune confirmation de réception ne sera donnée par téléphone, un message automatique vous avisera de la réception de votre dossier.

Article 5 : Un maximum de 30 nouvelles seront présélectionnées et soumises à l'appréciation du Jury littéraire composé d'écrivains, de journalistes et de personnalités. Ce jury est placé sous la Présidence de Nicolas Pagnol et de Daniel Picouly. Floryse Grimaud en est la Secrétaire générale. Ces trois personnes et un représentant de la Ville d'Allauch siègent de droit au jury du « Concours de Nouvelles Marcel Pagnol ». Les membres du jury ne sont pas autorisés à concourir.

Le Jury est souverain, ses décisions quant au nombre et à la sélection des textes choisis sont sans appel et le jury n'a pas à motiver ses choix. Ses décisions ne pourront faire l'objet d'aucune réclamation ni demande d'explications.

L'incipit est choisi et/ou rédigé par Daniel Picouly à partir d'un texte de Marcel Pagnol.

Les Prix de l'édition 2022/2023, seront remis le samedi 4 février 2023 à Allauch (horaire et lieu communiqués ultérieurement) en présence du jury, de M. le Maire d'Allauch, d'élus de la Ville et de personnalités culturelles et donneront lieu à une rencontre littéraire suivie par un cocktail de clôture du Concours. **Les auteurs présélectionnés seront informés, par téléphone et mail, 10 jours avant.**

Le vendredi 3 février, le jury procédera à la délibération finale pour désigner les lauréats et **les résultats seront annoncés le samedi 4 février**, lors de la remise des prix aux lauréats. La présence de ces derniers ou leur représentation à la remise des prix est impérative. **Seuls les lauréats présents ou représentés recevront leurs prix.**

Article 6 : De nombreux prix récompenseront les nouvelles primées au total quatre nouvelles (deux prix Adultes et deux prix Jeunes). Toutefois le jury se laisse la possibilité de récompenser une nouvelle supplémentaire, dans l'une ou l'autre des catégories, pour laquelle il aurait eu « un coup de cœur ». **Le premier lauréat recevra un prix d'une valeur approximative de 500,00 euros.** Les nouvelles primées pourront faire l'objet d'une publication rédactionnelle dans la presse. Cette publication, signée par son auteur, ne pourra donner lieu à rémunération pour les auteurs. **Chaque participant au concours s'engageant à céder les droits de propriété intellectuelle de son texte pour la publication, si son texte est primé. Il n'y aura pas de versement de droits d'auteurs.**

Si un recueil des meilleures nouvelles du « Concours de Nouvelles Marcel Pagnol » devait être édité, l'accord de chaque auteur devra être obtenu pour cette publication qui ne sera pas soumise à des droits d'auteurs.

Les nouvelles du Concours ne seront ni retournées, ni restituées.

Article 7 : Chaque participant au concours garantit l'originalité du texte qu'il présente.

Du seul fait de sa participation il garantit les organisateurs et le jury contre tous recours éventuels de tiers en ce qui concerne l'originalité de la nouvelle présentée.

Les participants mineurs devront assurer les organisateurs de l'accord de leurs parents quant à leur participation au Concours de Nouvelles Marcel Pagnol en joignant à leur inscription et dépôt de nouvelle, une autorisation parentale.

Article 8 : La participation au « Concours de Nouvelles Marcel Pagnol » implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Tous les participants autorisent la publication et l'utilisation de leur prénom et nom de famille et de leur image (photos et/ou vidéos) sur tous types de supports à des fins de diffusion des résultats du concours et de promotion du « Concours de Nouvelles Marcel Pagnol à Allauch ».

Article 9 : En cas de force majeure, ou pour des raisons sanitaires ou d'autorisation préfectorale en lien avec le COVID (en raison d'un confinement, d'une hausse des cas de COVID sur le territoire du Département...) ou tout autre problèmes organisationnel généré par la crise sanitaire, la délibération des membres du jury ainsi que la remise des prix pourront être reportées et ce sans qu'aucun participant ne puisse le contester.

FICHE INSCRIPTION

- Nom :

- Prénom :

- Date de naissance : / /

- Adresse :

- Mail :

- Téléphone :

- Titre de la nouvelle :

Pour les mineurs :

Je soussigné(e), M./ Mme..... ,
autorise mon fils / ma fille, ,
à participer au concours de nouvelles Marcel Pagnol.

Fait à , le

Signature